



SÉNAT
Direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations
Division de soutien à l'initiative parlementaire
Offre d'apprentissage pour un(e) juriste pour la rentrée universitaire 2021-2022

Structure d'accueil

Au sein de la **direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations** du Sénat, la division du soutien à l'initiative parlementaire a pour mission d'appuyer les sénateurs et leurs collaborateurs (assistants et groupes politiques) dans la rédaction de propositions de loi, de propositions de résolution et d'amendements. A ce titre, elle exerce une mission de conseil, réalise des recherches et des analyses juridiques et apporte une aide à la rédaction des propositions et amendements que les sénateurs envisagent de déposer.

Comme tous les services du Sénat, elle a vocation à travailler pour tous les sénateurs, sans considération de leur appartenance politique.

Durée et modalités du contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage d'un an renouvelable une fois, débutant de préférence en septembre (éventuellement en octobre) 2021.

L'apprenti devra travailler en moyenne **trois jours par semaine** pour l'employeur, selon un rythme qui pourra être adapté en fonction notamment de ses contraintes universitaires (préparation ou passage d'examens, par exemple) et de l'ordre du jour du Sénat.

Descriptif de l'apprentissage proposé

L'apprenti sera associé aux activités de la division, en particulier en ce qui concerne l'écriture de la loi (propositions de loi et amendements). Sous l'autorité et la supervision de son maître d'apprentissage, et à la lumière des conseils de celui-ci ou d'un administrateur de la division, il participera au traitement des demandes des sénateurs en procédant, sur chaque dossier qui lui sera confié :

- à l'analyse de leurs enjeux juridiques : recevabilité au regard du droit parlementaire, faisabilité au regard des exigences constitutionnelles ou des engagements internationaux de la France, articulation de l'initiative envisagée par le commanditaire avec le droit existant, vérification d'éventuelles mesures d'accompagnement (par exemple, en ce qui concerne l'entrée en vigueur du dispositif envisagé ou les conditions de son application aux outre-mer), etc. ;
- à la rédaction, en tant que de besoin, de projets de dispositif à soumettre au commanditaire.

L'apprenti sera également appelé à participer, aux côtés de son maître d'apprentissage, aux réflexions confiées à la division afin d'améliorer la lisibilité du droit, notamment par l'abrogation de lois obsolètes, par la clarification de dispositions susceptibles de soulever des difficultés d'interprétation ou par la codification d'articles contenus dans des lois éparses.

Profil recherché

De formation supérieure de type 3ème cycle / Master 2, les candidats doivent suivre un cursus spécialisé en droit, par exemple (liste non exhaustive) en fiscalité, droit du travail, droit de la sécurité sociale, droit des sociétés ou droit rural.

Il est attendu des candidats les qualités suivantes :

- grande rigueur juridique ;
- disponibilité à s'investir dans l'apprentissage du droit parlementaire ;
- aisance rédactionnelle ;
- bonne maîtrise des outils de recherche juridique, notamment de la base Légifrance ;
- esprit de synthèse pour cerner rapidement des sujets complexes ;
- bon esprit d'équipe ;
- sens de la discrétion.

Envoi des candidatures

Les candidats doivent transmettre leur CV, accompagné d'une lettre de motivation **avant le vendredi 14 mai 2021** à l'adresse suivante : apprentissage@senat.fr. En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.20.89.